



Tours le 20/02/2018

## **MOBILISATION AU SPIP 37**

**Nous, personnels syndiqués et non-syndiqués du SPIP d'Indre et Loire, réunis en Assemblée Générale le 19 février 2018**, exprimons notre colère face au report de la réforme statutaire qui devait permettre notre accès à la catégorie A dès le 01/02/2018.

Pour rappel, après plusieurs mois d'une mobilisation historique en 2016, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation ont obtenu le passage en catégorie A, une reconnaissance salariale et statutaire à la hauteur de leur engagement professionnel au quotidien. Mais, malgré :

- le protocole signé par l'ensemble des organisations représentatives de notre filière
- le protocole signé par le Ministre de la Justice le 22 juillet 2016
- le protocole contresigné par le Président de la République le 26 juillet 2016
- le comité technique ministériel adoptant, le 05 mai 2017, la totalité des textes

Le gouvernement, sans aucun respect de la signature présidentielle et des engagements que celle-ci a portée pour notre profession, décide de reporter la réforme statutaire pour 3000 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, qui assurent l'accompagnement sociojudiciaire de plus de 250000 condamnés et prévenus tant en milieu ouvert que fermé.

Par conséquent, les personnels syndiqués et non-syndiqués ont décidé, à la majorité les modalités suivantes :

**Rédiger des rapports "allégés" aux uniques éléments factuels, nos qualités d'analyse et de proposition n'étant pas suffisamment reconnu par notre administration pour justifier d'un passage en catégorie A.**

**Grève du zèle: s'en tenir aux tâches d'exécution et non d'élaboration**

**Interpeller les élus de notre département**

**Solliciter les médias locaux**

**Ensemble et unis, nous nous tenons prêts à exprimer plus fortement notre colère si l'État**

**ne respecte pas ses engagements signés.**